

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 01 juin 2015*

**N°41/06/2015 : ACQUISITION D'UNE TERRAIN SITUE CHEMIN DES BLANCOUS
CADASTRE DO 85 APPARTENANT A M. HUBERT GENIBREDES**

L'an deux mille quinze, le lundi 01 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 mai 2015.

Etaient présents : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Christian PEREZ, Véronique LAGARRIGUE à Jean TEKPRI, Monique VALAT à Brigitte BAREGES, Béatrice KOHLER à Annie GUILLOT, Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN, Gaël TABARLY à Pauline BLANC

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'extension du réseau d'assainissement, chemin des Blancous nécessite la réalisation d'un poste de refoulement dans ce secteur, et l'acquisition d'un terrain suffisante pour l'installer.

Dans ce cadre, Monsieur Génibrèdes Hubert, se propose de nous céder un terrain de 46 m² à prélever sur la parcelle DO 85 lui appartenant, d'une superficie globale de 11 760 m², situé chemin des Blancous, au prix de 161 €.

Il est précisé que la Ville prendra à sa charge tous les frais d'actes inhérents à la présente transaction, notamment de géomètre, ainsi que les frais de raccordement au tout à l'égout.

Considérant que le prix est conforme à l'avis de France Domaine en date du 25 février 2015 (3,5 €/m²).

Vu les crédits ouvert au Budget annexe 2015 de l'Assainissement,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- acquérir 46 m² de terrain à prélever sur la parcelle DO 85 appartenant à Monsieur GENIBREDES Hubert, au prix de 161 €,
- dire que la Ville de Montauban prend à sa charge tous les frais d'actes et de bornage inhérent à cette acquisition,
- autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentiques, ainsi que tous les documents y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **04 JUIN 2015**

De sa publication le : **04 JUIN 2015**

De sa notification le :

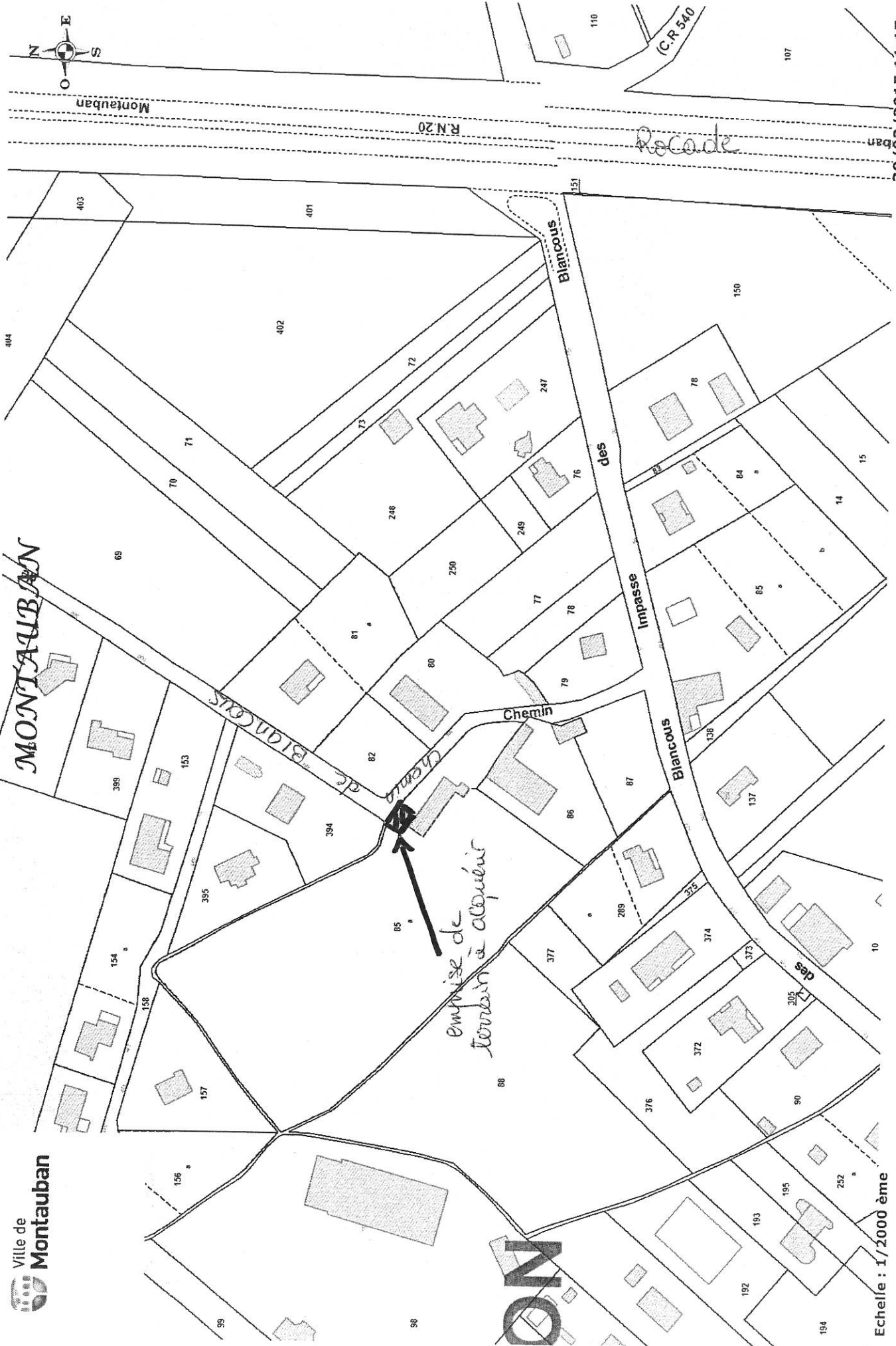
Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 02 juin 2015

Maire,

Brigitte BAREGES





MONTAUBAN

Montauban

R.N.20

Rocade

Blancous

des

Impasse

Blancous

Chemin

Chemin de Blancous

des

emprise de terrain à acquérir

Echelle : 1/2000 ème

30/03/2015 11:17